



FRANCE

BIARRITZ
2019

CHANTILLY
17 - 18 JUILLET 2019

#G7FINANCE

RENDRE
LE CAPITALISME
PLUS JUSTE

DOSSIER DE PRESSE

4	AGENDA MERCREDI 17 JUILLET
5	AGENDA JEUDI 18 JUILLET
6	PARTICIPANTS
8	CYBERSÉCURITÉ
9	STABLE COIN
11	FISCALITÉ INTERNATIONALE
15	CONCURRENCE ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
18	FINANCE VERTE ET CLIMAT
21	INÉGALITÉS AU SEIN DES ÉCONOMIES AVANCÉES
24	FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT
28	MESURES DU G7 SUR LA TRANSPARENCE SALARIALE DANS LE MONDE DU TRAVAIL
30	LES MESURES DU G7 POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE MONDE DU TRAVAIL
32	CONTACTS PRESSE

ENJEUX

DU G7 FINANCES DE CHANTILLY

La réunion des Ministres des Finances et des Gouverneurs de Banque centrale du G7 se tiendra les **17 et 18 juillet à Chantilly. Dernière réunion ministérielle du G7 avant le Sommet de Biarritz (24-26 août)**, elle s'insèrera dans la priorité transversale de la présidence du G7 avec pour objectif central de rendre le capitalisme plus juste.

Les objectifs du G7 Finances de Chantilly :

«Rendre le capitalisme plus juste»

Œuvrer pour un capitalisme plus juste passe par un ensemble de travaux. L'enjeu est triple : (i) faire face aux risques pesant sur l'économie mondiale et le système financier afin de soutenir une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive ; (ii) accélérer les travaux visant à répondre aux défis émergents, notamment en construisant un système fiscal international plus juste, en relevant les défis en matière de concurrence posés par la numérisation de l'économie et en accélérant la transition vers une économie durable et à bas carbone ; (iii) veiller à ce que les bénéfices de la croissance soient plus largement partagés en réduisant les inégalités au sein des pays et entre pays avancés et en développement.

→ FAIRE FACE AUX RISQUES PESANT SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE ET LE SYSTÈME FINANCIER

Répondre aux risques pesant sur l'économie mondiale : agir collectivement pour prévenir et, le cas échéant, traiter les risques qui peuvent affecter la croissance économique mondiale, y compris au plan structurel en intensifiant les efforts en faveur d'une mondialisation assurant des conditions équitables de concurrence entre acteurs.

Renforcer la cybersécurité dans le secteur financier : intensifier la coopération internationale entre membres du G7 et tirer les enseignements du premier exercice G7 de simulation de crise transfrontalière, organisé du 4 au 6 juin 2019.

Réguler les crypto-actifs de type Libra : tirer les premiers enseignements du rapport d'étape du groupe de travail mis en place par le G7 afin de mieux évaluer les risques associés à ces actifs, notamment en matière de blanchiment et de financement du terrorisme, de stabilité financière et de transmission de la politique monétaire.

→ RÉPONDRE AUX DÉFIS ÉMERGENTS EN MATIÈRE FISCALE, NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Construire un système fiscal international plus juste : intensifier la lutte contre l'optimisation fiscale et les paradis fiscaux par un accord du G7 sur des règles d'imposition minimale et sur l'architecture d'une solution permettant d'adapter les règles de la fiscalité internationale à la numérisation de l'économie.

Appréhender les défis posés par le numérique en matière de concurrence : s'accorder sur une compréhension commune des pays du G7 sur les enjeux de concurrence posés par l'économie numérique et sur les éventuelles adaptations à apporter au cadre de régulation, dans le but de préserver une concurrence saine, y compris au sein de la nouvelle économie.

Répondre au défi de la transition vers une économie durable et à bas carbone, en ligne avec l'Accord de Paris sur le climat : accroître les financements publics et privés en faveur de la transition, en mobilisant les pays du G7 dans la perspective du Sommet Climat du 23 septembre et plus largement l'ensemble des acteurs, privés comme publics (institutions financières internationales, banques de développement, Fonds vert, régulateurs et superviseurs).

→ RÉDUIRE LES INÉGALITÉS AU SEIN DES PAYS ET ENTRE LES PAYS

Poursuivre les efforts de réduction des inégalités au sein des pays avancés : promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière d'égalité des opportunités, d'égalité femmes-hommes et de transparence salariale.

Intensifier les efforts en faveur du développement des pays les plus pauvres. L'objectif est double : (i) de meilleurs financements pour l'Afrique, par un recentrage des ressources publiques sur les pays les plus pauvres, la construction d'administrations fiscales robustes et une meilleure mobilisation des investissements privés dans les pays en développement (notamment via le Compact with Africa); (ii) une plus grande inclusion financière des femmes par le numérique en Afrique, en soutenant les initiatives identifiées par la Fondation Gates dans le rapport transmis au G7 Finances.

AGENDA

MERCREDI 17 JUILLET

12H30 - 14H30 (Déjeuner de travail)	<p>Séquence 1.</p> <p>FAIRE FACE AUX RISQUES PESANT SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE ET LE SYSTÈME FINANCIER</p> <p>12H30 - 13H30 Economie mondiale 13H30 - 14H30 Cybersécurité dans le secteur financier et stable coins</p>
14H45 - 17H45	<p>Séquence 2.</p> <p>RÉPONDRE AUX DÉFIS ÉMERGENTS</p> <p>14H45 - 16H15 Fiscalité internationale 16H15 - 17H45 Concurrence et numérique</p>
20H00 - 21H30	Dîner de travail sur la coopération internationale

AGENDA

JEUDI 18 JUILLET

8H00 - 9H00	Petit-déjeuner de travail sur la finance verte / climat
9H15 - 11H15	<p>Séquence 3. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS AU SEIN DES PAYS ET ENTRE LES PAYS</p> <p>9H15 - 10H15 Inégalités au sein des économies avancées 10H15 - 11H15 Agenda du développement, avec Melinda Gates (Bill & Melinda Gates Foundation) 11H15 - 11H45 Session élargie aux acteurs de la promotion de l'égalité femme-homme dans le monde des affaires et dans l'économie</p>

Pour information :

- La traditionnelle conférence de presse conjointe ministre-gouverneur clôturant le G7 se tiendra le jeudi 18 juillet à 12H00
- La photo de famille est prévue le mercredi 17 juillet à 19H30
- Un débriefe de fond aura lieu le mercredi 17 juillet à la fin des sessions

PARTICIPANTS

MINISTRES
DES FINANCES



Bill MORNEAU

Ministre des Finances
CANADA



Bruno LE MAIRE

Ministre de l'Économie
et des Finances
FRANCE



Olaf SCHOLZ

Ministre fédéral des Finances
ALLEMAGNE



Giovanni TRIA

Ministre de l'Économie
et des Finances
ITALIE



Taro ASO

Ministre des Finances
JAPON



Philip HAMMOND

Chancelier de l'Échiquier
ROYAUME-UNI



Steven MNUCHIN

Secrétaire au Trésor Américain
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE



Pierre MOSCOVICI

Commissaire européen
aux affaires économiques
et financières, fiscalité et douanes
COMMISSION EUROPÉENNE



Mário CENTENO

Président
EUROGROUPE

GOUVERNEURS
DE BANQUES CENTRALES



Stephen POLOZ

Gouverneur
Banque du Canada



Mario DRAGHI

Président
Banque centrale européenne



François VILLEROY
DE GALHAU

Gouverneur
Banque de France



Jens WEIDMANN

Président
Deutsche Bundesbank



Ignazio VISCO

Gouverneur
Bank of Italy



Haruhiko KURODA

Gouverneur
Bank of Japan



Mark CARNEY

Gouverneur
Bank of England



Jerome POWELL

Président
Federal Reserve

ORGANISATIONS
INTERNATIONALES



David LIPTON

Directeur Général par intérim
FMI



David MALPASS

Président
Banque mondiale



Angel GURRÍA

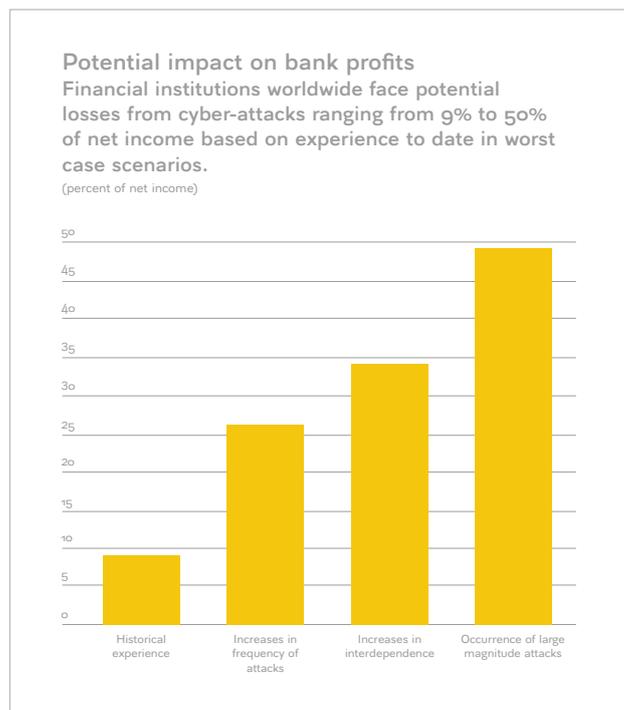
Secrétaire général
OCDE

CYBERSÉCURITÉ

1. Enjeux

Le cyber-risque est désormais envisagé comme l'un des risques les plus graves pour le système financier. La fréquence des cyber-attaques, leur coût et leur sophistication deviennent de plus en plus préoccupants. L'approfondissement des interconnexions entre les acteurs financiers d'une part, et entre les acteurs financiers et les tierces parties d'autre part est également de nature à aggraver les impacts d'une cyber-attaque. Le G7 constitue une enceinte privilégiée du fait de sa taille réduite pour traiter de sujets comme la cybersécurité pour lesquels la confidentialité est clé.

La question est aujourd'hui de savoir « comment être organisés pour gérer une crise cyber de large échelle si jamais elle se produit ? ». L'objectif de la Présidence française en 2019 est ainsi d'accroître la coordination entre États notamment dans trois domaines : l'harmonisation des réglementations, le partage d'information, et la préparation aux attaques cyber dans le secteur financier.



Source : Blog FMI Estimer le cyber risque pour le secteur financier, par Christine Lagarde, 22 juin 2018

2. Le rôle de la présidence française du G7

Concernant la réglementation et la supervision, de nombreux travaux sont conduits par les différents régulateurs du secteur financier avec le risque qu'ils ne soient pas suffisamment coordonnés et aboutissent à des divergences inutiles. Cela rend le cadre réglementaire peu clair et oblige les acteurs de marché à devoir répondre à de multiples variantes. Un cadre réglementaire trop fragmenté ajoute aussi un risque d'arbitrage réglementaire : certains agents privés peuvent (dé) localiser leurs systèmes informatiques dans des juridictions moins exigeantes en termes de réglementation. Le Groupe d'experts cybersécurité du G7 a produit et publié une série de principes de haut niveau appelés « Fundamental Elements » qui peuvent servir de socle commun et contribuer à la cohérence des réglementations et le G7 va assurer la promotion et la diffusion de ces principes.

Concernant le partage d'information : il convient de travailler à une classification commune des cyber-incidents afin de mieux mesurer les impacts des attaques et de mieux comprendre leur évolution. S'agissant du partage d'informations et du renseignement sur la menace (« threat intelligence »), une approche pragmatique consiste à établir des Protocoles d'accord entre autorités financières.

La Banque de France a piloté en juin dans le cadre du Cyber Expert Group du G7 le premier exercice mondial de coordination trans-frontière de crise entre les autorités financières des pays du G7, en cas de cyber attaque. Les premiers enseignements seront tirés lors de la réunion G7 ministérielle de juillet.

→ OBJECTIFS RECHERCHÉS

- Veiller à la cohérence des réglementations entre les différentes instances de réglementation du secteur financier international.
- Disposer d'une classification commune des incidents cybers afin de mieux mesurer leur impact.
- Tirer les enseignements de l'exercice de coordination trans-frontière mené en juin entre les autorités financières des pays du G7, conforter les points positifs et traiter les limites identifiées lors de l'exercice, et définir un programme d'exercices pour les prochaines années.

STABLE COIN

1. Enjeux

Au cours des dernières semaines, diverses initiatives visent à créer de nouveaux produits ayant vocation à être utilisés dans les paiements. Deux différences notables par rapport aux crypto-actifs : l'indexation de la valeur de ces nouveaux produits sur un sous-jacent (une monnaie, une matière première...) et le volume potentiel d'utilisation qui appelle à une attention particulière, notamment en termes de protection du consommateur et de lutte anti-blanchiment. Deux initiatives ont particulièrement retenu l'attention :

1

Celle de la banque JP Morgan, le JPM Coin, qui vise à développer un crypto-actif indexé sur le dollar en vue de réaliser des échanges de fonds instantanés de montant élevé, notamment au niveau international, entre grands comptes (acteurs institutionnels, intermédiaires financiers, banques, grandes entreprises) ;

2

Celle de Facebook, le Libra, qui s'adresserait au secteur des paiements de détail et consisterait à émettre le Libra, indexé sur un panier de monnaies, utilisable dans les échanges avec des commerçants et entre particuliers.

Dans les deux cas, l'unité émise circulerait sur une Blockchain « permissionnée » (i.e. les transactions y seraient validées par un nombre restreint de « nœuds » (serveurs informatiques détenus par des utilisateurs)). Dans le cas du projet de Facebook, l'accès à la Blockchain serait réservé à Facebook et à ses partenaires, les utilisateurs n'accédant pas directement à la blockchain. Le G7 a décidé d'ajouter ce thème à son agenda dans le but d'examiner les risques et les opportunités liés aux stable coins.

2. Le rôle de la présidence française du G7

L'ensemble des questions soulevées par ces initiatives est discuté au sein d'un groupe de travail du G7, dirigé par Benoît Cœuré, membre du directoire de la BCE et président du Comité des Paiements et des Infrastructures de Marché de la Banque des Règlements Internationaux, avec des représentants des banques centrales et du FMI.

Ce groupe travaille notamment sur l'évaluation de la capacité de ces initiatives à se conformer aux standards les plus exigeants en matière de sécurité et de résilience, qu'il s'agisse de protection du consommateur et des données, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Cette évaluation reposera sur une analyse globale des risques, avec l'objectif de parvenir à une approche cohérente au niveau mondial. Le groupe remettra ses conclusions d'ici la fin de la présidence française. Un rapport d'étape sera présenté à la réunion de Chantilly.

→ OBJECTIFS RECHERCHÉS

- dresser un premier état des lieux des risques et opportunités associés à ces nouveaux produits, selon une approche coordonnée avec les différents régulateurs, en vue de définir les priorités d'action.
- approfondir ces travaux d'analyse sur les principaux risques identifiés en vue de l'élaboration de recommandations qui seront examinées avant la fin de la présidence française, en fournissant le cadre d'une approche commune.

FISCALITÉ INTERNATIONALE

1. Enjeux

La lutte contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscale agressive est un axe majeur de travail de la communauté internationale. Des progrès significatifs ont été accomplis sous l'impulsion du G20 et avec la mobilisation de l'OCDE. Les normes sur la transparence des flux financiers ont été renforcées, permettant une lutte plus efficace contre la fraude fiscale, avec notamment la mise en place d'un échange automatique d'informations entre autorités fiscales. La lutte contre l'optimisation fiscale agressive des entreprises multinationales a de même connu d'importantes avancées avec l'adoption en 2015 par le G20 du projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting), qui a doté les Etats d'outils renforcés pour lutter contre les transferts abusifs et artificiels de profits.

Pour autant, un triple problème demeure :

1

Le projet BEPS n'a pas mis fin à la course au moins disant fiscal, qui conduit les Etats, pour rester attractifs, à réduire leur taux nominal d'imposition des bénéficiaires (de 35 % à 21 % aux Etats-Unis, de 33,33 à 25 % en France, tandis que le Royaume-Uni envisage un taux de 17 %), ou à maintenir leur taux nominal à un niveau très bas (12,5 % en Irlande, 10 % en Bulgarie ou 9 % en Hongrie). Cette évolution conduit à une chute progressive des recettes liées à l'imposition des bénéfices des entreprises. Ceci pose un problème de financement des dépenses publiques (infrastructures, éducation, santé etc). Pour compenser ces pertes, certains Etats taxent davantage les assiettes fiscales peu mobiles (consommation, travailleurs peu qualifiés...), accroissant par là même les inégalités.

2

La communauté internationale bute en outre sur le choix de certains Etats ou territoires de ne pas pratiquer d'impôt sur les sociétés, ou bien à des taux très faibles (ce qu'on appelle les paradis fiscaux), ce qui permet aux entreprises multinationales de déployer des schémas d'optimisation fiscale très agressifs. La valeur créée par les entreprises multinationales résulte en effet souvent de facteurs très mobiles (propriété intellectuelle, actifs financiers...), qui peuvent aisément être localisés sur ces territoires, ce qui permet de réduire le montant d'impôt acquitté par le groupe.

3

Par ailleurs, la numérisation de l'économie et le développement rapide de géants du secteur numérique génèrent des défis nouveaux, avec des possibilités de transférer les bénéfices vers les territoires à faible imposition. En effet, les règles d'imposition actuelles ne permettent pas aux Etats d'imposer les profits des groupes qui opèrent dans un Etat sans présence physique. Elles ne sont dès lors plus adaptées aux modèles économiques, notamment des grandes entreprises du numérique. Celles-ci réussissent à s'affranchir de cette présence physique ou à la limiter à des fonctions réduites laissant peu de profit dans les pays où elles opèrent alors même que leur modèle économique repose sur la collecte et l'utilisation des données des internautes. De cette situation découle un problème d'égalité devant l'impôt entre entreprises, la charge fiscale reposant sur les géants du numérique étant en moyenne bien inférieure à celle à laquelle sont soumises les entreprises à modèle économique plus traditionnel.

Intensifier les efforts pour construire un système fiscal plus juste est nécessaire, dans un contexte où le rapide développement des géants du numérique change rend obsolètes les règles fiscales assises sur la présence physique sans prendre en compte la valeur créée par les données et où les pertes fiscales liées aux montages fiscaux des entreprises multinationales représentent, selon les estimations de l'OCDE, entre 4 et 10 % des recettes fiscales mondiales d'impôt sur les bénéfices des entreprises (soit jusqu'à 240 milliards d'euros par an).

¹ OCDE (2015), Measuring and Monitoring BEPS, Action 11 – 2015 Final Report, OECD/G20 Base Erosion and Profit Shifting Project, OECD Publishing, Paris.

2. Le rôle de la présidence française du G7

D'importantes étapes ont été franchies cette année dans le processus de révision des règles de la fiscalité internationale. Le Cadre Inclusif de l'OCDE, qui rassemble plus de 129 pays et juridictions, a ainsi agréé le 29 mai 2019 un programme de travail visant à résoudre répondre aux défis fiscaux posés par la numérisation de l'économie et à assurer une taxation minimale des entreprises multinationales. Ce programme de travail a obtenu le plein soutien du G20 lors du Sommet d'Osaka (28-29 juin) et constitue une base solide aux travaux multilatéraux à venir. Il permet d'envisager un accord sur une solution de long terme d'ici 2020. C'est également une priorité de la présidence française du G7

Le programme de travail de l'OCDE agréé par le G20 est fondé sur une approche en deux piliers :

1

Le premier pilier explore comment réformer les règles fiscales internationales pour déterminer où l'impôt devrait être payé, sur quelle base et comment répartir les bénéfices imposables entre juridictions à l'ère du numérique. Plusieurs propositions de réforme ont été formulées afin de parvenir à une modification des règles actuelles. Les propositions présentées visent à attribuer aux juridictions au sein de laquelle se situent les clients ou les utilisateurs des services un droit à imposer une partie des profits des entreprises, que ce profit soit généré par la participation des utilisateurs de services numériques à la création de valeur ou qu'il résulte d'actifs incorporels. Une approche unifiée devra désormais être dégagée afin de trouver un consensus à ce sujet.

2

Le deuxième pilier vise pour sa part à créer des règles nouvelles permettant d'assurer une taxation minimale effective des entreprises multinationales, et ce quel que soit les pays où elles opèrent ou paient leur impôts. Ces règles permettraient ainsi d'instituer une imposition minimale des profits réalisés à l'étranger par les filiales d'un groupe, ou de refuser l'application des règles habituelles en matière de déductibilité sur les revenus correspondant aux paiements transfrontaliers des filiales d'une entreprise multinationale et sous-imposé dans l'autre Etat. Une telle règle d'imposition minimale sera un outil puissant de lutte contre les stratégies d'optimisation fiscale agressive, permettra d'endiguer la concurrence fiscale déloyale et mettra fin aux avantages injustes des paradis fiscaux.

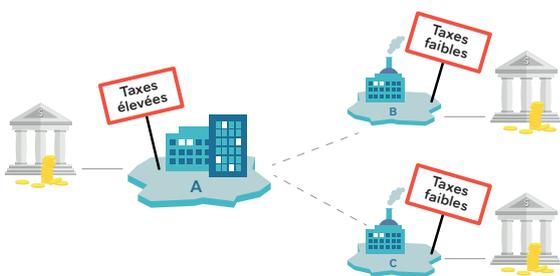
Dans la continuité des travaux conduits en G7 tout au long de l'année 2019, les discussions de Chantilly doivent permettre de faire converger les membres du G7 sur des principes communs à porter dans les négociations internationales sur chacun des deux piliers. Sur le premier pilier, l'enjeu sera de s'accorder sur une approche commune pour allouer entre juridictions les droits à taxer d'une partie des profits des entreprises multinationales et ce même lorsqu'ils sont réalisés sans présence physique (en particulier s'agissant des entreprises du numérique). Sur le second, l'objectif sera de converger sur des règles internationales d'imposition minimale. Les pays du G7 devraient en outre réaffirmer la nécessité d'avancer de front sur chacun des deux piliers du programme de travail de l'OCDE, compte tenu de leur caractère complémentaire (le premier pilier ne permet pas de réduire les incitations à transférer les profits dans des territoires à faibles fiscalité, quand le second ne permet pas de répondre aux défis posés par les nouveaux business models)

→ OBJECTIFS RECHERCHÉS

- Intensifier la lutte contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscale agressive, en soutenant les travaux en cours à l'OCDE pour un accord international sur les principes clés d'ici fin 2019 et un accord complet d'ici fin 2020.
- S'accorder sur des règles d'imposition minimale auxquelles seraient soumis les bénéfices des entreprises multinationales.
- S'accorder sur l'architecture d'une réforme du cadre fiscal international à même de répondre aux défis posés par la numérisation de l'économie et convenir de porter cette option de réforme dans les enceintes internationales, tant en G20 qu'à l'OCDE.

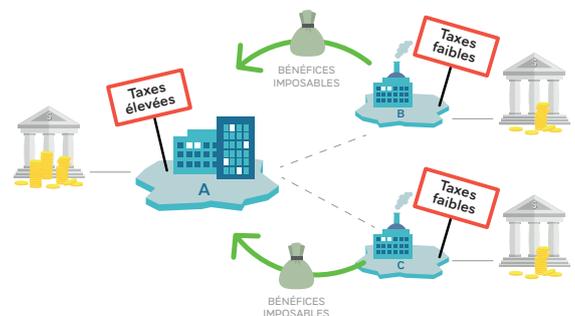
Exemples illustrant les effets de règles imposition minimale sur les schémas d'optimisation fiscale des entreprises.

Exemple n°1 : un groupe multinational optimise sa situation fiscale en délocalisant ses activités de production et de vente dans un pays où sa filiale est faiblement imposée.



Situation actuelle

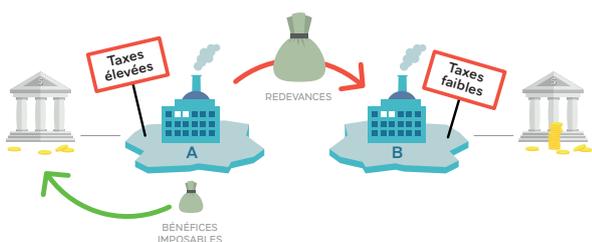
La société mère du groupe multinational est localisée dans le pays A. Pour autant, ce sont ses filiales qui exercent ses activités de production et de vente. Leur localisation dans les pays B et C, à faible niveau d'imposition des bénéfices, leur permet de minimiser leur charge fiscale. Cette stratégie d'optimisation fiscale permet de réduire le montant d'impôt total acquitté par le groupe au niveau mondial. Comme les bénéfices générés dans les pays B et C correspondent à une activité réelle, rien ne permet au pays A d'imposer ces bénéfices.



Situation avec l'imposition minimale

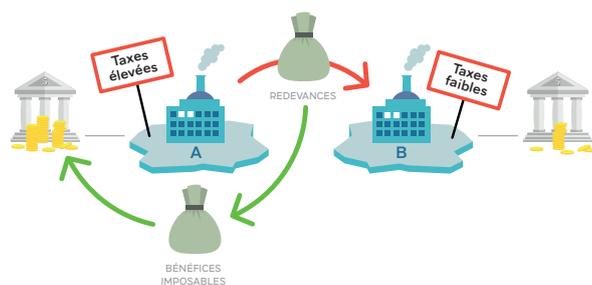
La mise en place des règles d'imposition minimale permet de réduire ces possibilités d'optimisation. Les autorités fiscales du pays A pourront constater que les filiales situées dans les pays B et C ne sont que faiblement imposées. Une fois ce constat établi, elles pourront décider que les bénéfices générés par ces filiales seront imposés non dans les pays B et C mais dans le pays où est localisée la société mère, à hauteur de l'écart entre le taux d'imposition minimal (à agréer au niveau international) et du taux d'imposition dans les pays B et C. Ainsi, l'impôt acquitté dans le pays A augmente, de même que l'imposition effective auquel le groupe est soumis.

Exemple n°2 : un groupe multinational organise la sous-imposition de ses profits via le paiement de redevances.



Situation actuelle

Un groupe mondial dispose de filiales dans le pays A et dans le pays B (qui ne taxe que faiblement les bénéfices). Aujourd’hui, la filiale localisée dans le pays A peut aisément transférer une partie de ses bénéfices vers la filiale située dans le pays B en payant une redevance, par exemple en rétribution de l’utilisation de la marque détenue par cette filiale. Le paiement de cette redevance réduit le bénéfice imposable de la filiale dans le pays A et ainsi le montant d’impôt acquitté dans ce pays.

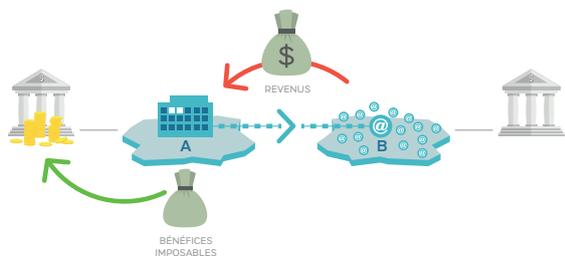


Situation avec l'imposition minimale

La mise en place d’une règle d’imposition minimale réduit fortement ces possibilités d’optimisation. Les autorités fiscales du pays A pourront en effet constater que la filiale située dans le pays B n’est que faiblement imposée (en deçà d’un taux minimal) et dès lors décider de refuser que le paiement de la redevance ne vienne réduire le bénéfice imposable de la filiale située sur le territoire du pays A. Le bénéfice imposable dans le pays A ré-augmente, de même que l’impôt qui sera finalement acquitté dans ce pays par la filiale. L’imposition effective à laquelle le groupe est soumis mondialement augmente.

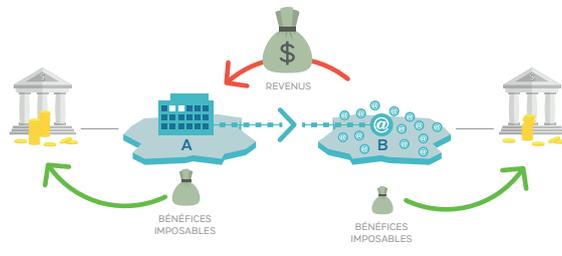
Exemple illustrant un des effets de la réforme fiscale en cours d’élaboration sous le premier pilier pour répondre aux défis posés par le numérique :

Exemple n°3 : une entreprise fournit des services dans un Etat sans y avoir de présence physique.



Situation actuelle

A ce jour, un Etat ne peut imposer les bénéfices d’une entreprise que si elle dispose sur son territoire d’une présence physique. Or, certains modèles économiques permettent de s’affranchir de cette présence ou de la limiter à des fonctions réduites dégageant peu de profits. Un groupe mondial peut ainsi, depuis un pays A, fournir des services numériques à distance dans un pays B, en retirer d’importants bénéfices et pour autant ne pas y être taxé, ne disposant pas d’établissement physique sur ce territoire.



Situation après la réforme de la fiscalité internationale (pilier 1)

Un des atouts de la réforme de la fiscalité internationale en cours d’élaboration est de permettre au pays B d’imposer les bénéfices générés sur son territoire par ce groupe mondial, quand bien même il n’y disposerait pas d’établissement physique. La réforme des règles de fiscalité internationale permettra en effet d’adapter les règles actuelles au contexte de numérisation de l’économie en caractérisant, dans certaines situations encore à définir, un lien direct entre le pays B et une partie des profits du groupe, dès lors taxable dans le pays B. Grâce à cette réforme, les bénéfices imposables dans le pays B augmenteront, de même que l’impôt qui y est acquitté.

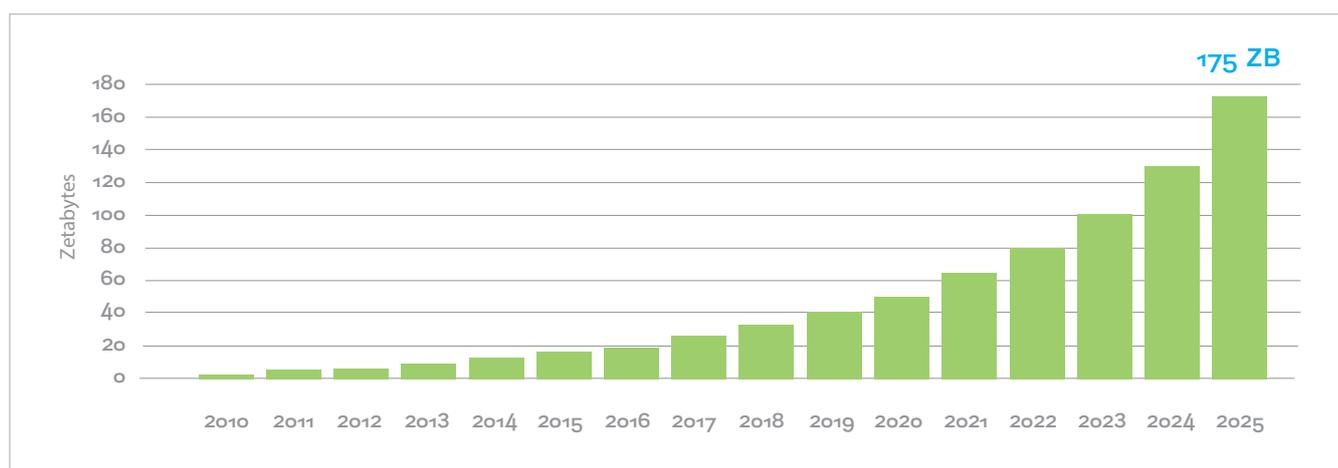
CONCURRENCE ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

1. Enjeux

La numérisation de l'économie a conduit à la restructuration profonde du fonctionnement de l'économie, avec la création de nouveaux marchés et de nouvelles façons d'interagir entre les consommateurs et les entreprises. Les plateformes numériques bénéficient de nouvelles possibilités de mise en relation directe avec leurs utilisateurs et d'une croissance soutenue sans réinvestissements nécessaires. Les plateformes se caractérisent également par d'importants effets de réseau (un utilisateur bénéficie de la présence des autres utilisateurs), par la collecte (cf. figure 1) et l'exploitation massive des données.

Figure 1

Estimation du montant de données générées dans le monde – en zettaoctets (1 zettaoctet = 10^{21} octets ; 1 octet = 8 bits)



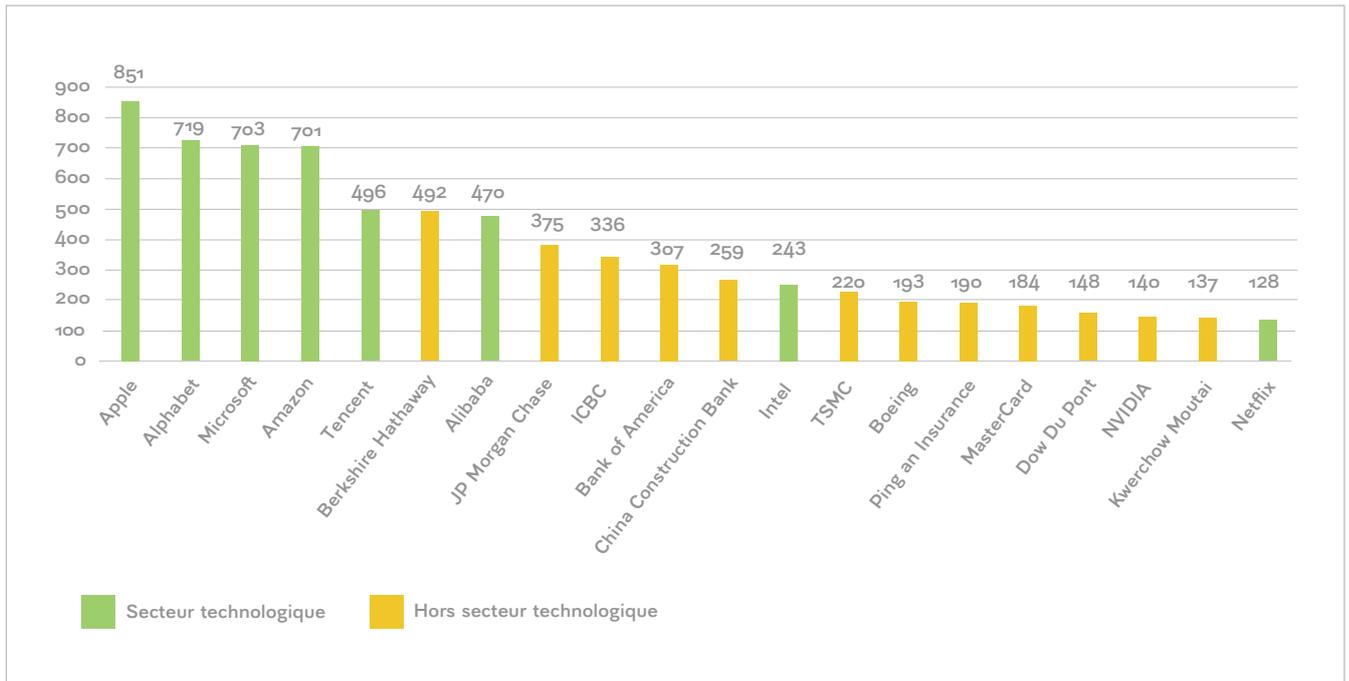
Source : IDC, The Digitization of the World, From Edge to Core, Novembre 2018, p. 6

Note : International Data Corporation (IDC) calcule que le montant de données générées dans le monde devrait passer de 33 zettaoctets en 2018 à 175 zettaoctets en 2025

Les possibilités de croissance et d'internationalisation offertes par le numérique ont contribué à amplifier la tendance à la concentration des plateformes. La mobilisation des effets de réseau, la présence d'économies d'échelle et la mise en œuvre de stratégies de rétention des utilisateurs (en suscitant par exemple la faible interopérabilité de ses services avec ceux du concurrent) entraînent des dynamiques qui conduisent les plateformes à emporter une très grande partie du marché à long terme (logique de winner-takes-all). Si la transformation numérique a permis de générer de nombreux effets positifs en termes d'innovation et de productivité, au bénéfice des consommateurs, il n'en reste pas moins que les risques de pratiques déloyales et anti-concurrentielles évoluent et se renforcent avec des entreprises dotées de forts pouvoirs de marché, de rôles d'intermédiaires et ayant tendance à l'intégration verticale et horizontale (cf. figure 2).

Figure 2

20 premières capitalisations boursières mondiales - en milliards de dollars USD au 31/03/2018



Source : PwC, Global Top 100 companies by market capitalisation, 31 mars 2018, p. 17

Note : Au 31/03/2018, parmi les 10 premières capitalisations du monde, 6 appartiennent au secteur technologique.

Le débat académique¹ et institutionnel s'est saisi de ces évolutions questionnant l'adaptation du cadre de la régulation concurrentielle aux enjeux du numérique, et des rapports ont été remis à des autorités publiques : rapport² supervisé par Jason Furman pour le gouvernement britannique (mars 2019), rapport³ d'un groupe d'experts remis à la Commission européenne (avril 2019), rapport que la « commission droit de la concurrence 4.0 » remettra au gouvernement allemand (automne 2019).

Contribuant à ces avancées, la Réunion du Conseil de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) au niveau des Ministres qui s'est tenue les 22 et 23 mai 2019 à Paris⁴, a porté en particulier sur le rôle des pouvoirs publics et l'importance de la coopération internationale pour libérer le potentiel de la transition numérique.

Lors de la conférence « Concurrence et économie numérique » de haut niveau organisée dans le cadre de la Présidence française du G7⁵ le 3 juin 2019 à Paris⁶, un fort consensus s'est dégagé entre les panélistes sur la pertinence et la modulabilité du droit de la concurrence pour faire face aux enjeux concurrentiels soulevés par la transformation numérique, mais aussi sur le **besoin d'agir plus rapidement et efficacement face aux comportements anticoncurrentiels des géants du numérique** (pratiques d'exclusion, prédation, abus de position dominante). Il a été question de la capacité du contrôle des concentrations à **appréhender les acquisitions préemptives** (killer acquisitions) de jeunes entreprises développant des services innovants et concurrents. Le **rôle des données** dans l'appréciation d'une position dominante a été mis en lumière, ainsi que les enjeux associés à **l'interopérabilité et la portabilité des données**. Les acteurs du numérique opérant à échelle globale, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'approfondir la coordination internationale entre gouvernements et autorités de concurrence notamment pour mieux comprendre l'économie numérique et partager de bonnes pratiques.

¹ Report released by the Committee for the study of digital platforms of the Stigler Center of the University of Chicago, led by Fiona Scott Morton, with Ariel Ezrachi, May 2019.

² Report of the Digital Competition Expert Panel, Unlocking digital competition, March 2019.

³ Jacques Crémer, Yves-Alexandre de Montjoye, Heike Schweitzer, Competition policy for the digital era, April, 2019.

⁴ <https://www.oecd.org/fr/rcm/documents/>

⁵ Résumé des co-présidents (OCDE, Autorité de la concurrence, présidence française du G7) <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/06/07/retour-sur-la-conference-sur-la-concurrence-et-l-economie-numerique>

⁶ Cf. programme de la conférence en français https://www.oecd.org/daf/competition/Competition_and_the_Digital_Economy-agenda-fr.pdf et en anglais https://www.oecd.org/daf/competition/Competition_and_the_Digital_Economy-agenda.pdf

2. Le rôle de la présidence française du G7

Pour la première fois depuis sa création, la filière Finances du G7 s'est saisie sous Présidence française des enjeux posés par l'économie numérique en matière de **régulation concurrentielle**, reconnaissant l'importance macroéconomique du développement de l'économie numérique et de ses conséquences sur le fonctionnement concurrentiel des marchés.

La forte mobilisation des autorités de concurrence des pays du G7 au sein d'un groupe de travail piloté par l'Autorité de la concurrence française a permis l'adoption d'une **compréhension commune des enjeux concurrentiels soulevés par la digitalisation de l'économie et d'identifier les pistes de travail**, afin que la transformation numérique s'effectue de la manière la plus harmonieuse et propice à la croissance, tout en respectant les grands principes de nos sociétés - concurrence équitable, respect de la vie privée, liberté, transparence.

→ OBJECTIFS RECHERCHÉS

- Saluer le Common Understanding des enjeux concurrentiels soulevés par la transformation numérique, adopté par le groupe de travail des autorités de concurrence du G7 et présenté au G7 par Mme Isabelle de Silva, présidente de l'Autorité de la Concurrence française.
- Encourager les échanges et le partage d'expériences au sujet de l'adaptation de la régulation, notamment concurrentielle, à l'ère du numérique. Les thèmes de travail identifiés sous la présidence française du G7 ont vocation à être approfondis et complétés.

FINANCE VERTE ET CLIMAT

1. Enjeux

La lutte contre le changement climatique est un défi mondial prioritaire. Les besoins de financement pour réussir la transition vers une économie durable et à basse émission en carbone sont considérables. **Selon l'OCDE, 6 900 milliards de dollars d'investissements devront ainsi être consacrés chaque année jusqu'en 2030 au seul financement des infrastructures résilientes pour rester dans une trajectoire compatible avec un scénario 2°C maximum (rapport Financing climate futures, 2018).**

La coopération internationale et les travaux au sein du G7 et du G20 ont contribué à une prise de conscience collective de cet enjeu, avec une progression des investissements dans les projets soutenable sur le plan environnemental (construction d'unités de production d'énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, etc.) nécessaire à la réussite de la transition écologique. Le système financier a un rôle de premier plan à jouer dans cette transition afin de financer ces investissements. Ainsi les flux financiers en faveur du climat à l'échelle mondiale ont dépassé les 500 milliards d'euros en 2017, selon le rapport Global climate finance : an update view 2018 du Climate Policy Initiative.

Pourtant, dans les économies développées aussi bien qu'en développement, la réorientation des flux financiers n'est pas encore à l'échelle des enjeux. Les portefeuilles financiers doivent être de moins en moins tournés vers le financement d'activités fortement émettrices de gaz à effet de serre. Pour qu'ils se tournent davantage vers les activités soutenable sur le plan environnemental, il est important de renforcer la transparence des activités économiques et financières et de leur impact sur l'environnement ainsi que de développer des outils permettant de mieux appréhender les risques financiers induits par le changement climatique.

Une action internationale coordonnée des Banques Centrales et Superviseurs est aussi indispensable pour mobiliser le système financier et favoriser un développement ordonné et sain du financement vert. La Banque de France a pris l'initiative, avec 7 autres banques centrales, de lancer le Réseau des Banques Centrales et Superviseurs pour le Verdissement du Système Financier - Network for Greening the Financial System (NGFS), lors du One Planet Summit de décembre 2017. Le NGFS réunit désormais 40 membres et 6 observateurs, sur 5 continents.

Le premier rapport du NGFS intitulé « A call for action », publié en avril 2019, reconnaît explicitement que les risques liés au changement climatique présentent un enjeu pour la stabilité financière et formule six recommandations qui seront soumises pour approbation aux ministres et gouverneurs du G7 à Chantilly : quatre à l'endroit des Banques Centrales et Superviseurs et deux à l'endroit des décideurs politiques¹. Les membres du NGFS y reconnaissent également que de nombreux travaux d'analyse doivent encore être menés pour fournir aux Banques Centrales et aux Superviseurs des outils et des méthodologies appropriées en vue d'identifier, de quantifier et de réduire les risques liés au changement climatique dans le système financier.

¹ Les quatre recommandations aux banques centrales et superviseurs sont les suivantes : (1) intégrer les risques liés au climat dans le suivi de la stabilité financière et la supervision microprudentielle, (2) intégrer les facteurs liés au développement durable dans la gestion des portefeuilles pour compte propre, (3) remédier aux lacunes en matière de données et (4) un effort d'analyse et de sensibilisation large. Les actions que les autorités politiques peuvent mener en soutien des travaux des banques centrales sont les suivantes : (1) parvenir à une publication d'informations financières en rapport avec le risque climatique et environnemental sur des bases solides et homogènes au plan international et (2) favoriser le développement d'une taxonomie des activités économiques.

2. Le rôle de la présidence française du G7

La présidence française du G7 cherche à promouvoir une approche associant tous les acteurs, publics et privés, car seule une action globale permettra de relever ce défi fondamental. Il est indispensable que les acteurs de l'industrie financière, les entreprises, les banques centrales, les autorités de régulation et de supervision, les institutions multilatérales et bilatérales de développement, les fonds publics multilatéraux dédiés au climat et à l'environnement s'engagent de manière accrue et coordonnée pour augmenter les flux de financement de la transition vers une économie bas carbone et réduire leur exposition ou leur soutien aux actifs fortement carbonés.

Les Ministres et Gouverneurs de banques centrales discuteront de la gestion des risques financiers liés au climat et à l'environnement, sur la base des travaux du NGFS, qui prépare notamment un document technique à l'attention des autorités de supervision et des institutions financières. Ils discuteront de l'analyse des risques reposant sur des scénarios et sur les meilleures pratiques pour intégrer des critères liés au développement durable dans la gestion des portefeuilles des banques centrales. Ces travaux feront d'ailleurs l'objet de publications afin qu'ils bénéficient au plus grand nombre, au-delà même des membres du NGFS.

Le G7 encouragera l'approfondissement des travaux des banques multilatérales de développement (BMD) en matière de finance climat, notamment pour développer des indicateurs qui permettraient de mieux mesurer leurs engagements en la matière. En parallèle, cette séquence vise à échanger sur le rôle du Fonds monétaire international (FMI), notamment pour mieux intégrer les enjeux climatiques dans ses activités de surveillance bilatérale sur les politiques budgétaires et fiscales des pays.

Cette séquence sera en outre l'occasion d'évoquer les moyens et la gouvernance du Fonds vert pour le climat, dans le contexte de sa reconstitution en 2019. Ce fonds multilatéral, principal instrument financier de l'Organisation des Nations unies dans la lutte contre les changements climatiques, doit en effet finaliser sa première reconstitution de ressources en 2019 tout en renforçant l'efficacité de sa gouvernance.

Il s'agira aussi de mettre l'accent sur l'importance de la mobilisation des acteurs privés en faveur de la décarbonisation des portefeuilles financiers. Un des sujets sera relatif aux enjeux d'identification des activités contribuant à la transition écologique (taxonomie), en regardant des initiatives conduites au niveau régional, notamment européen en la matière. L'objectif est tant de flécher les investissements vers la transition écologique que d'assurer aux consommateurs de produits financiers le caractère « durable » de son investissement, afin d'éviter les pratiques de vente abusive et le greenwashing. Il est en effet impératif d'assurer un langage commun dans le domaine de la finance durable, en particulier compte tenu des différences en matière de politique industrielle et environnementale des Etats et de la complexité du caractère durable des activités économiques. Un autre sujet concerne les engagements que les acteurs financiers peuvent prendre à l'instar de la place de Paris qui s'est engagée début juillet 2019 à la définition de stratégies individuelles de désengagement du charbon. Ces engagements feront l'objet d'un dispositif de suivi indépendant des superviseurs nationaux.

Une discussion pourra aussi être engagée sur les modalités d'atteinte de l'objectif de suppression effective de subventions aux combustibles fossiles à horizon 2025.

Enfin, en présence de la secrétaire d'Etat à la transition écologique et solidaire Brune Poirson, cette séquence sera l'occasion de mobiliser le G7 en vue des prochaines échéances multilatérales en matière de climat, notamment le Sommet Action Climat organisé le 23 septembre par le Secrétaire général des Nations-Unies, qui sera l'occasion pour de nombreux pays, d'annoncer des actions contribuant à renforcer leur ambition en matière de lutte contre les gaz à effet de serre.

→ OBJECTIFS RECHERCHÉS

- Saluer les avancées des banques centrales et des autorités de supervision en matière de lutte contre le changement climatique (intégration des risques climatiques dans la surveillance microprudentielle et la stabilité financière et intégration des objectifs de développement durable dans la gestion des portefeuilles pour comptes propres) et soutenir, pour les pays qui en sont membres, la mise en œuvre des recommandations du Network for greening the financial system (NGFS).
- Encourager les institutions financières internationales (banques de développement, FMI) à approfondir leur travail en matière de finance climat et verte et à intégrer de manière accrue les impacts climatiques dans leurs activités.
- S'engager sur une reconstitution ambitieuse du Fonds vert pour le climat en 2019 et sur un renforcement rapide de son efficacité.
- Echanger sur l'opportunité et la forme que pourrait prendre une taxonomie identifiant les activités contribuant à la transition écologique, en s'appuyant sur les initiatives existantes au niveau régional. Encourager les acteurs financiers à prendre des engagements climatiques et environnementaux.
- Mobiliser le G7 en vue des séquences multilatérales à venir, en particulier le Sommet Climat du 23 septembre, qui vise à soutenir le rehaussement de l'ambition des Etats d'ici 2020 dans le contexte de la mise en œuvre de l'accord de Paris.

INÉGALITÉS AU SEIN DES ÉCONOMIES AVANCÉES

1. Enjeux

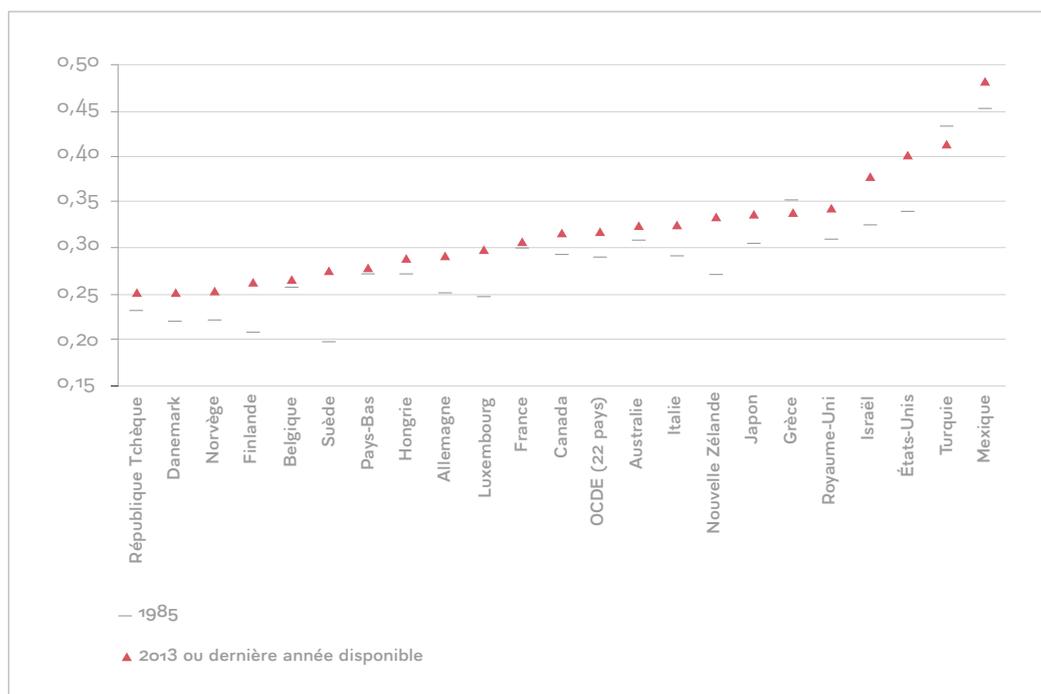
La mondialisation et la coopération internationale ont permis des progrès sociaux importants au cours des dernières décennies, notamment en matière de réduction de la pauvreté et ceci dans les pays en voie de développement mais aussi dans les économies avancées.

Pour autant, le modèle actuel du capitalisme international est remis en question, avec un rejet croissant des inégalités, qui ont augmenté dans la plupart des pays développés. Le progrès technologique et les bénéfices de l'intégration économique et commerciale devraient permettre une prospérité mieux partagée, mais leur distribution inégale est critiquée. Cette situation contribue à la défiance à l'égard des gouvernements, mais aussi des institutions multilatérales et de la coopération internationale.

La littérature économique s'est penchée sur les relations entre inégalités et croissance. Selon une étude récente de l'FMI, un gain de croissance peut être apporté par une plus grande égalité d'opportunités¹. L'OCDE a également suggéré, en s'appuyant sur des données harmonisées couvrant les pays de l'OCDE au cours des 3 dernières décennies, que les inégalités de revenus ont un impact négatif sur la croissance². Les inégalités relatives de revenu se sont en particulier creusées au sein de nombreux pays avancés (cf. figure 1).

Figure 1

Coefficients de Gini des inégalités de revenu disponible après redistribution (1985 et 2013)



Note : Les inégalités de revenu se sont creusées au sein de nombreux pays avancés depuis les années 1980, comme le montre l'évolution de l'indice de Gini (après redistribution).
Source : OCDE 2015, In It Together – Why Less Inequality Benefits All.

Ces questions ont conduit à mettre la recherche d'une croissance plus inclusive en haut de l'agenda du G7 depuis la présidence italienne en 2017 (agenda « de Bari » sur la croissance et les inégalités).

¹ IMF, Inequality of Opportunity, Inequality of Income and Economic Growth, February 15 2019.

² OECD, Trends in Income Inequality and its Impact on Economic Growth, December 9 2014.

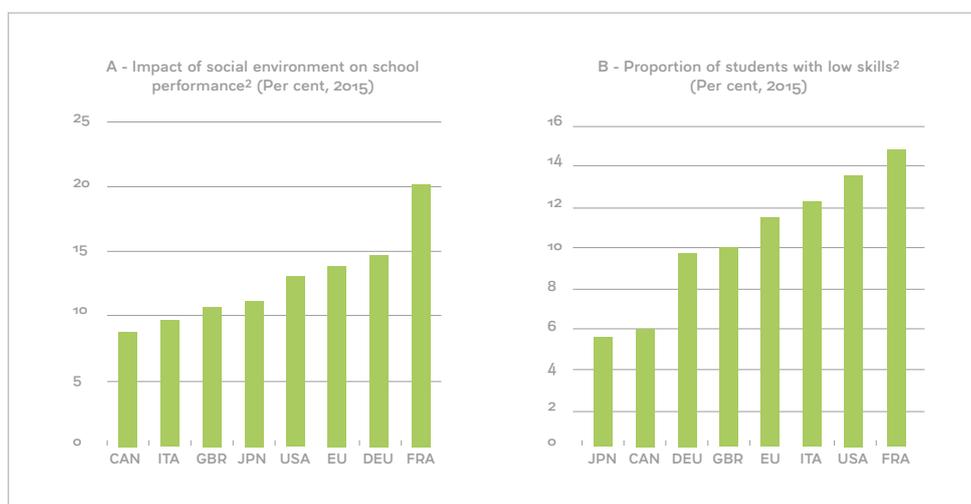
2. Le rôle de la présidence française du G7

La lutte contre les inégalités est un objectif transversal de la présidence française du G7. Dans le champ économique et financier, elle sous-tend différentes actions transversales : promouvoir une plus grande égalité des entreprises face à l'impôt, prévenir la captation de richesse par les entreprises du numérique, porter un agenda ambitieux du développement permettant de rapprocher les économies en développement, notamment africaines, des pays plus développés.

La présidence française du G7 a ainsi voulu mettre en avant la nécessité que les politiques publiques renforcent l'égalité d'opportunités. Ainsi, en s'appuyant sur des travaux de l'OCDE (note sur les inégalités dans les pays du G7 préparée spécifiquement par l'OCDE pour le G7 de Chantilly, rapport Going for Growth publié par l'OCDE en juillet 2019), les ministres et gouverneurs partageront des bonnes pratiques de politiques publiques, issues de l'expérience, de nature à les inspirer mutuellement pour aider à progresser en matière d'égalité des chances et d'inclusion.

Figure 2

Influence of the socio-economic background on educational achievements and employment rates by educational attainment

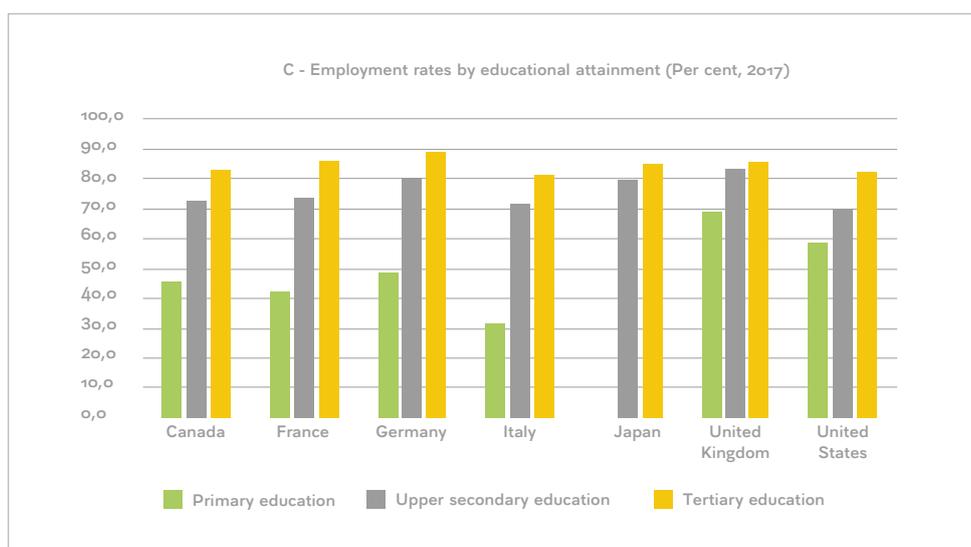


Note :

1. évolution des performances des élèves en mathématiques expliquée par le contexte socio-économique tel que mesuré par l'indice PISA du statut économique, social et culturel.

2. Pourcentage d'élèves ayant obtenu de mauvais résultats dans les trois domaines du PISA (sciences, lecture et mathématiques).

Source : OCDE, bases de données PISA, Educational attainment and labour force status.



Parmi les inégalités, les inégalités de salaires sont un sujet d'attention forte chez tous les membres du G7. Le G7 de Chantilly **valorisera la transparence salariale comme outil utile pour informer les citoyens et permettre un vrai débat de société sur ces écarts salariaux.** Il s'attachera tant aux dispositifs faisant la transparence sur les écarts salariaux verticaux tel que le ratio d'équité instauré en France par la loi PACTE (entre dirigeants et salariés) comme horizontaux (discriminations, en particulier de genre). La présidence française souhaite susciter un débat quant aux options mises en œuvre au sein du G7 afin d'encourager à un maximum d'ambition de tous.

La réponse aux inégalités repose non seulement sur les politiques publiques mais aussi sur la mobilisation du secteur privé. Toujours dans le même esprit de remontée depuis le terrain d'expériences qui ont fait leurs preuves, **le G7 de Chantilly accueillera dans une session élargie des représentants de la société civile mobilisés dans la promotion de l'égalité femme-homme dans le monde des affaires.** Ces acteurs mettront en évidence leurs initiatives et partageront leurs expériences en faveur de modèles professionnels plus inclusifs, promouvant l'égalité d'opportunité et luttant contre les discriminations.

→ OBJECTIFS RECHERCHÉS

- Lutter contre les inégalités d'opportunités en partageant les bonnes pratiques des pays du G7.
- Souligner le rôle clef du secteur privé dans la recherche d'un modèle d'entreprise plus équitable.
- Valoriser les politiques de transparence salariale comme outils de mise en lumière des disparités salariales, tel que le ratio d'équité instauré en France par la loi PACTE.

FINANÇEMENT DU DÉVELOPPEMENT

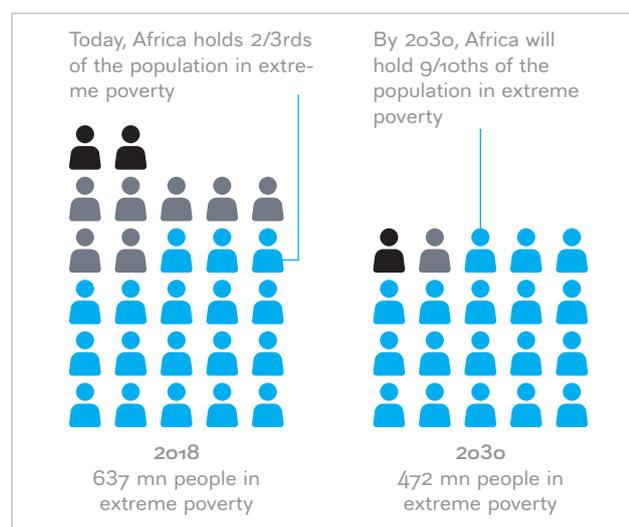
1. Enjeux

Les besoins de financement restent massifs dans les pays les plus pauvres, en particulier en Afrique. En matière d'infrastructures, la Banque mondiale estime que les besoins annuels moyens dans les pays à revenu faible et intermédiaire devraient représenter, d'ici 2030, entre 2 et 8 % de leur PIB, soit entre 640 et 2 700 milliards de dollars, tous secteurs confondus (électricité, transports, fourniture de l'eau potable, agriculture...)¹. A ces besoins s'ajoutent les investissements nécessaires dans d'autres domaines clefs, comme le capital humain et la santé. Les défis sont particulièrement importants en Afrique, qui devrait concentrer, d'ici 2030, près de 90% de l'extrême pauvreté du globe (Cf. Figure 1).

Dans ce contexte, il importe de trouver des voies nouvelles de financement, à même de répondre à ces besoins sans mettre en danger la soutenabilité de la dette publique. Les vulnérabilités en matière d'endettement se sont en effet significativement accrues depuis mi-2014, avec près de 42 % des pays à faibles revenus en situation de surendettement ou présentant en la matière des risques élevés (Cf. Figure 2).

Figure 1

Global Population in Extreme Poverty 2018 and 2030

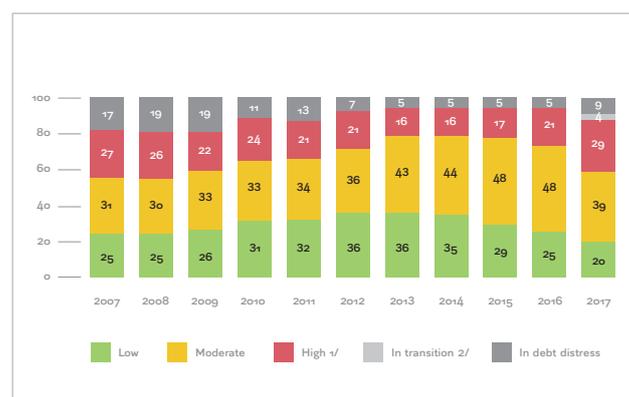


■ Africa ■ Asia ■ Rest of World

Source: World Poverty Clock

Figure 2

Evolution of Risk of Debt Distress (in percent of PRGT-Eligible LIDCs with DSAs)



Source : FMI-Banque mondiale, Macroeconomic Developments and Prospects in LIDC spell out + PRGTs, mars 2018

Les pays concernés sont les pays en développement à faibles revenus, éligible au Fonds pour la réduction de la pauvreté et de l'emploi du FMI et disposant d'une Analyse de soutenabilité de la dette (DSA)

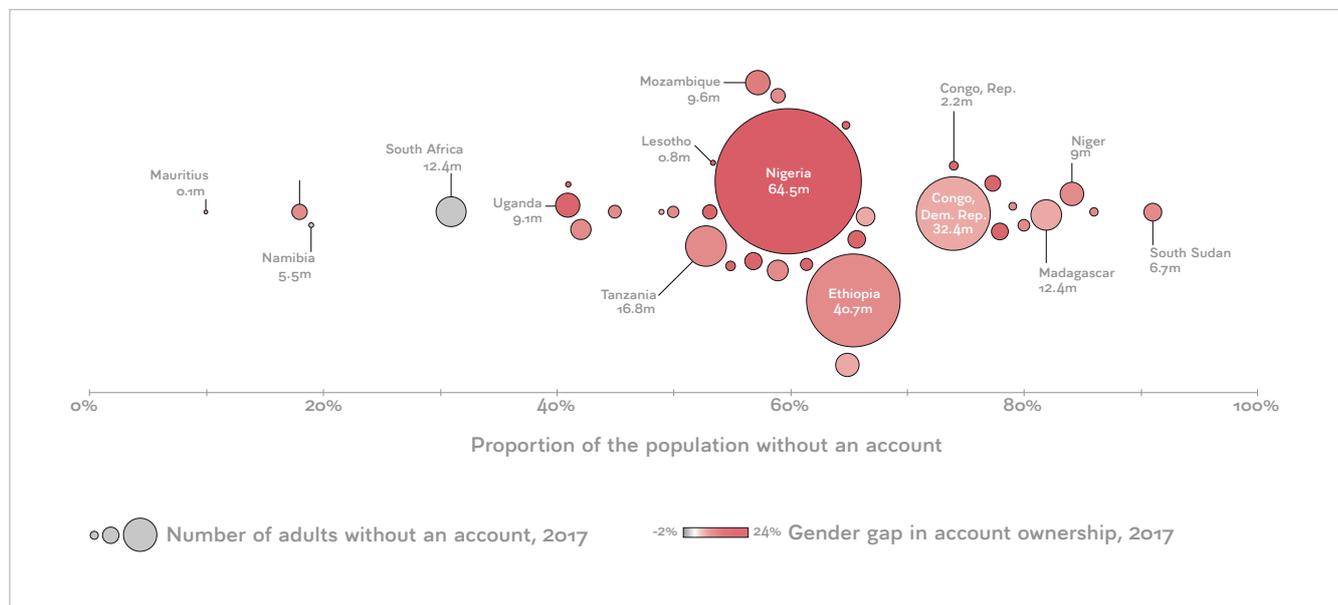
¹ Source: "Beyond the Gap: How Countries Can Afford the Infrastructure They Need while Protecting the Planet" Sustainable Infrastructure Series, Banque mondiale, 2019

L'ampleur des besoins nécessite une mobilisation accrue du secteur privé et une meilleure mobilisation des ressources domestiques dans les pays en développement (qui implique par exemple de construire des administrations fiscales plus robustes et de réduire la taille du secteur informel). L'enjeu est de générer des volumes de financement se chiffrant non pas en milliards de dollars mais en milliers de milliards de dollars. **Accroître les financements d'origine privé et le développement des secteurs privés locaux constitue un premier axe de travail**, par un soutien à l'entrepreneuriat et la mise en place d'un environnement institutionnel favorable. **Un recentrage des ressources publiques sur les pays les plus vulnérables** s'avère en outre essentiel, qu'il s'agisse de l'aide publique au développement ou des ressources des banques multilatérales de développement. Il est de même crucial d'intensifier les efforts dans le domaine du **renforcement des capacités administratives**, notamment en matière fiscale, de bonne gestion des finances publiques et de lutte contre la corruption, afin de poser les bases d'un développement durable.

Dans le cadre de cet agenda du développement, l'amélioration de l'inclusion financière dans les pays les plus pauvres est à la croisée de multiples enjeux : insertion sociale, contribution à l'entrepreneuriat et au développement des secteurs privés locaux. Plus spécifiquement s'agissant des femmes, cet agenda constitue également un outil essentiel de renforcement de la place des femmes et de l'égalité entre les genres. Les nouvelles technologies numériques constituent en la matière une opportunité. Selon McKinsey, d'ici 2025, les services financiers numériques pourraient permettre à 1,6 milliards de personnes d'entrer dans l'économie formelle et ainsi accroître de 3,7 milliards de dollars le PIB annuel des

marchés émergents. L'inclusion financière numérique pourrait par ailleurs créer près de 95 millions de nouveaux emplois et fournir jusqu'à 2,1 milliards de dollars en prêts aux particuliers pour créer des entreprises. Toutefois, **les avantages de l'ère numérique ne sont pas partagés équitablement**. Les femmes - en particulier celles qui vivent dans la pauvreté et dans les communautés rurales - sont les plus susceptibles d'être du mauvais côté d'une fracture numérique persistante. Agir de manière prioritaire sur **l'inclusion financière digitale des femmes en Afrique** présente dès lors un fort intérêt. C'est dans ce contexte que la présidence française du G7 a sollicité Melinda Gates et sa Fondation pour produire un rapport sur cette thématique et identifier des leviers d'action.

Financial inclusion and the gender gap in Sub-Saharan Africa



Source: Global Findex Database, 2017
 Note: Adults refers to people aged 15+

2. Le rôle de la présidence française du G7

Le G7 a un rôle crucial à jouer pour impulser une dynamique à l'international à même de lever les blocages dans la réalisation des objectifs du développement durable à l'horizon 2030. Ce format, qui associe le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE, réunit en effet les principaux bailleurs de l'aide publique au développement et les principaux contributeurs et fournisseurs de l'assistance technique déployée dans les pays à faibles revenus.

A cette fin, la réunion du G7 Finances de Chantilly doit permettre d'avancer sur quatre grands objectifs:

1

En matière de recentrage des ressources publiques sur les pays les plus pauvres, les discussions de Chantilly viseront à déterminer une position commune sur les orientations stratégiques à porter dans le cadre de la programmation en cours des ressources de l'Association Internationale du Développement (AID, institution de la Banque mondiale qui octroie des prêts très concessionnels et des dons aux pays les plus pauvres) et du Fonds Africain de Développement (FAD, guichet de financement concessionnel du groupe de la Banque Africaine de développement, centré sur les pays membres régionaux à faible revenu). L'enjeu sera de convenir de la nécessité d'une reconstitution ambitieuse de ces deux fonds, avec une attention particulière sur les ressources allouées à l'aide au renforcement des capacités administratives (construction d'administrations solides et intègres, meilleure appréhension de la soutenabilité de la dette).

2

En matière de renforcement des capacités administratives des pays les plus vulnérables, l'enjeu de la discussion sera de s'accorder sur la nécessité d'intensifier les efforts des institutions internationales en termes d'assistance technique et d'améliorer leur coordination.

3

En matière de mobilisation du secteur privé, la discussion entre Ministres permettra d'envisager des pistes d'amélioration des dispositifs déployés par le G20, tels que le Compact with Africa. Initié sous présidence allemande du G20 en 2017, le Compact vise à promouvoir l'investissement privé en Afrique en associant au sein d'équipes-pays l'ensemble des acteurs (gouvernements, secteur privé, organisations internationales et partenaires bilatéraux) afin de porter un agenda de réforme à même d'accroître l'attractivité de ces pays pour les investisseurs. Plusieurs idées d'amélioration seront étudiées, comme un accroissement des flux d'assistance technique vers les pays du Compact, l'exercice par le groupe Banque mondiale d'un rôle de leadership dans l'animation des équipes-pays et la coordination de l'initiative ou encore l'octroi aux équipes-pays d'un rôle de coordination plus poussé dans la fourniture de l'assistance technique et dans le dialogue avec le secteur privé.

4

En matière d'inclusion financière digitale des femmes en Afrique, les discussions en G7 s'appuieront sur le rapport présenté par Melinda Gates au nom de la Bill and Melinda Gates Foundation. Ce rapport insiste sur l'importance de cinq piliers d'action : (i) l'interopérabilité, afin de permettre le développement de systèmes de paiement inclusifs et interopérables, via la fourniture par la Banque africaine de développement d'une assistance technique et financière aux gouvernements nationaux ; (ii) l'identification numérique, l'un des principaux obstacles à l'inclusion financière étant l'incapacité à prouver son identité sur les services financiers numériques, notamment pour les femmes qui ont souvent plus de difficultés à obtenir une pièce d'identité ; (iii) la réglementation, afin de s'assurer que la réglementation financière évolue au même rythme que les innovations technologiques ; (iv) l'évaluation, pour permettre aux gouvernements africains d'établir leurs priorités en matière d'investissement dans le numérique, notamment en termes d'accès des femmes aux produits digitaux ; (v) la recherche, afin de produire des données désagrégées par genre et s'assurer que les réformes ne laissent pas de côté les femmes les plus pauvres. Ces cinq piliers forment un plan d'action cohérent que les pays du G7 devraient s'engager à soutenir, y compris financièrement, en contribuant à des initiatives existantes, telles que celles pilotées par la Banque Africaine de développement, la Banque mondiale et les Nations Unies.

→ OBJECTIFS RECHERCHÉS

- Acter la nécessité d'une reconstitution ambitieuse des fonds multilatéraux dédiés aux pays les plus vulnérables (AID, FAD), ambition à porter dans les négociations en cours sur la programmation des ressources de ces deux fonds.
- S'accorder sur l'importance d'intensifier les efforts sur la construction d'administrations robustes et intègres, tout en améliorant la coordination entre bailleurs, et ce afin de fournir une forte impulsion aux travaux en cours (notamment au FMI et à la Banque mondiale).
- S'accorder sur des pistes d'amélioration du Compact with Africa pour davantage mobiliser les investissements privés dans les pays en développement
- Soutenir, y compris financièrement, les initiatives identifiées par la Fondation Gates pour améliorer l'inclusion financière des femmes par le numérique en Afrique.

MESURES DU G7 SUR LA TRANSPARENCE SALARIALE DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Mesures / Pays	Canada (échelon provincial)	France	Allemagne		Italie
Périmètre (entreprises)	Cotées	Cotées	Sociétés par actions (en fonction de leur taille), certaines sociétés de personnes à but commercial (en fonction de leur taille), établissements financiers, sociétés d'assurance	Cotées	Cotées
Périmètre (personnes)	Administrateurs, directeurs généraux, directeurs financiers et les 3 autres cadres dirigeants les mieux rémunérés	Administrateurs dirigeants et non dirigeants (niveau individuel)	Chaque groupe du conseil d'administration, du conseil de surveillance, du comité consultatif ou de tout autre organe similaire	Membres individuels du conseil d'administration, membres du conseil de surveillance	Membres du conseil d'administration, membres du conseil de surveillance, cadres dirigeants (individuellement) et directeurs (collectivement)
Périmètre (rémunération)	Toute rémunération, y compris les pensions de retraite	Toute rémunération fixe, variable, etc., y compris les pensions de retraite	Rémunération totale (salaires, participation aux bénéfices, options d'achat d'actions et autre rémunération en actions)	Tout type de rémunération et d'avantage – fixe ou variable	Rémunération sous toutes ses formes (fixe et variable, à court et à long terme)
Divulgation	Oui pour les administrateurs, les directeurs généraux et les directeurs financiers et lorsque la rémunération totale des 3 cadres dirigeants les mieux payés dépasse 150 000 CAN	Oui	Yes exigences générales de divulgation	Oui	Oui
Ratio d'équité	Non	Yes pour les dirigeants uniquement, avec l'évolution du ratio au cours des 5 derniers exercices	Non	Oui	Oui
Moyen de communication (support de publication)	Rapport sur les rémunérations des dirigeants dans la circulaire d'informations/circulaire de sollicitation de procurations	Rapport annuel sur le gouvernement d'entreprise	Notes annexes aux états financiers, à publier dans le bulletin fédéral des annonces légales obligatoires	Rapport sur les rémunérations, à publier sur le site internet de l'entreprise	Rapport sur les rémunérations, à publier avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires
Sanctions	Action en responsabilité civile pour fausse déclaration, ordonnance d'interdiction d'opérations pour absence de déclaration, pénalités, peine d'emprisonnement	Délivrance d'une ordonnance du tribunal de commerce et imposition d'une pénalité journalière	Sanctions pénales, pénalités réglementaires ou administratives	Sanctions pénales et pénalités réglementaires	Pénalités administratives (pécuniaires et non pécuniaires) pour les sociétés cotées et les commissaires aux comptes

Etats-Unis*

*Aux Etats-Unis, de nombreux Etats ont mis en place des mesures visant à préserver la parité et la transparence salariales, en plus des dispositions fédérales. Le ministère américain du Travail répertorie ces lois des Etats sur <https://www.dol.gov/wb/equalpay/equalpaymap.htm>.

Japon		Royaume-Uni	États-Unis ¹	U.E.
Cotées		Cotées de plus de 250 salariés situés au Royaume-Uni	Cotées	Variable selon le type de mesure de transparence, conformément à la recommandation sur la transparence salariale de 2014 (à partir de 50 salariés)
Chaque groupe d'administrateurs, d'auditeurs et de cadres dirigeants	Niveau individuel (administrateurs, auditeurs et cadres dirigeants)	Directeurs généraux	Directeurs généraux	Salariés
Montant de la rémunération et ventilation par type de rémunération (salaire de base, primes, options d'achat d'actions, etc.)	Idem lorsque la rémunération totale individuelle est supérieure à 100 millions JPY	Rémunération	Rémunération totale	Rémunération (le salaire ou traitement ordinaire de base ou minimal et tout autre avantage, payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier), article 2, point e) de la directive 2006/54/CE
Oui	Oui	Oui	Oui lorsque la rémunération totale est supérieure à 100 000 USD	Oui
Non		Oui rémunération du directeur général par rapport à la rémunération médiane et à celles des premier et troisième quartiles des salariés situés au R.U.	Oui leur médiane de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des salariés à l'exclusion du directeur général ; rémunération annuelle totale du directeur général ; ratio	Non
Rapport annuel sur les valeurs mobilières		Rapport sur les rémunérations intégré au rapport annuel de l'entreprise	Rapport sur les rémunérations des dirigeants intégré à la circulaire annuelle de sollicitation des procurations	
Sanctions civiles pécuniaires, pénalités, peine d'emprisonnement		Condamnation judiciaire et pénalités appliquées aux administrateurs à titre individuel		

LES MESURES DU G7 POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE MO

Mesures / Pays	Canada (échelon provincial)		France	Allemagne	
Périmètre (entreprises)	Employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale comptant plus de 100 salariés	Employeurs sous réglementation fédérale comptant plus de 10 salariés, comprenant le secteur privé fédéral et la fonction publique fédérale (entrée en vigueur prévue en 2020)	Entreprises de plus de 250 salariés (en vigueur à compter de 09/2019) de plus de 50 salariés (en vigueur à compter de 03/2020)	Entreprises ou employeurs publics comptant plus de 200 salariés	Entreprises de plus de 500 salariés
Divulgateion	Proposée Données des employeurs relatives aux écarts de rémunération comprenant : les écarts de salaires horaires moyens et médians, de primes et de rémunération des heures supplémentaires, ainsi que d'autres informations agrégées sur les primes et les heures supplémentaires. Ces mesures permettront de mieux faire connaître les écarts salariaux qui touchent les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.	Oui Plans d'équité salariale affichés sur les lieux de travail qui indiqueront les catégories d'emplois F/H et la valeur de ces catégories d'emplois, compareront la rémunération associée aux catégories d'emplois à prédominance féminine/masculine de valeur semblable et qui détermineront quelles catégories d'emplois à prédominance féminine nécessitent une augmentation de la rémunération.	Oui Index de l'égalité femmes-hommes sur 100 points, reposant sur des indicateurs tels que les niveaux de rémunération, les augmentations, les promotions et le nombre de femmes dans les plus hautes rémunérations.	Oui Droit individuel pour tout salarié d'obtenir, une fois tous les deux ans des informations sur la rémunération d'un travail comparable (salaire mensuel moyen d'au moins six collègues de l'autre sexe occupant des postes identiques ou comparables) et sur les critères et procédures de calcul de la rémunération	Oui Rapports sur les écarts salariaux pour vérifier le respect et la mise en œuvre de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes Les entreprises de plus de 500 salariés qui sont tenues de publier un rapport de gestion conformément au code de commerce allemand auront l'obligation de publier un rapport faisant état de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et de l'égalité salariale, incluant les mesures relatives à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et leurs effets, des statistiques différenciées par sexe et le nombre moyen de salariés exerçant à temps plein et à temps partiel
Moyen de communication	Rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi et site internet gouvernemental	Déclarations annuelles déposées auprès du commissaire à l'équité salariale faisant état des résultats du processus d'équité salariale	Publication sur le site internet de l'entreprise (valeur globale de l'index) ; communication (indicateurs détaillés) au Comité économique et social de l'entreprise et à l'Inspection du travail (Direccte)		Rapport sur l'égalité de traitement et l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes qui doit accompagner le rapport de gestion établi juste après la période considérée, et qui est publié dans le bulletin fédéral des annonces légales obligatoires
Sanctions	Sanction administrative pécuniaire dans les deux ans suivant l'infraction	Sanction administrative pécuniaire	Les entreprises dont l'index est inférieur à 75 points au 1er mars 2022 seront soumises à une sanction pécuniaire pouvant atteindre 1 % de la masse salariale totale. Pour les entreprises de 50 à 250 salariés, la publication sera obligatoire à compter du 1er mars 2020 et la sanction sera applicable à compter du 1er mars 2023	Non	

ÉGALITÉ DES RÉMUNÉRATIONS FONDE DU TRAVAIL

	Italie	Japon	Royaume-Uni	États-Unis	U.E.
	Entreprises publiques et privées de plus de 100 salariés	Entreprises de plus de 300 salariés (100 salariés après l'entrée en vigueur de la loi de révision promulguée en mai 2019)	Entreprises des secteurs privé, public et associatif de plus de 250 salariés	Companies with >100 employees (and federal contractors with >50 employees)	Directive 2006/54/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail qui interdit toute discrimination fondée sur le sexe à l'égard de tout travailleur
	Oui (pour les organisations syndicales et les administrations publiques) Données et analyses comparatives entre les femmes et les hommes en matière de procédures de recrutement, de formation, de promotion, de licenciement, de retraite et d'autres formes de mobilité de la main d'œuvre, ainsi que concernant la rémunération versée par catégorie d'emplois, pour l'ensemble des salariés	Oui i) évaluation et analyse de la participation des femmes dans les entreprises ii) formulation/notification/publication d'un plan d'action reposant sur l'évaluation et l'analyse effectuées iii) publication d'informations sur la participation active des femmes	Oui Données sur les écarts de rémunération entre hommes et femmes : - écart de rémunération global entre les femmes et les hommes (différence de salaire entre les hommes et les femmes salariés, en pourcentage du salaire des hommes (moyen et médian) - écart de primes entre les femmes et les hommes (moyen et médian) - proportion de femmes et d'hommes salariés ayant bénéficié d'une prime - proportion de femmes et d'hommes dans les différents quartiles de rémunération (facultatif) les entreprises sont également vivement incitées à mettre en place des plans d'action contre les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes	Non the Equal Employment Opportunity Commission EEOC had passed a rule requiring employers to include compensation data on gender and ethnicity in their annual EEO-1 reports – not currently applied	Recommandation 2014/124 qui encourage la mise en œuvre de mesures dans au moins un des quatre domaines principaux liés à la transparence des salaires : - droit des individus de demander des informations sur les niveaux de rémunération - communication d'informations par les entreprises (entreprises de plus de 50 salariés) - audits en matière de rémunération (entreprises de plus de 250 salariés) - négociations collectives prévoyant l'égalité des rémunérations
	Rapport biennal sur l'égalité entre les femmes et les hommes à soumettre en ligne au ministère du Travail et à présenter aux syndicats	Site internet de l'employeur ou site internet gouvernemental	Site internet de l'employeur ou site internet gouvernemental		
	Oui Sanction administrative pécuniaire	Non mais recommandations des ministères compétents et divulgation éventuelle d'informations sur les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale (après l'entrée en vigueur de la loi de révision promulguée en mai 2019)	La Commission pour l'égalité et les droits humains (EHRC) est habilitée par la loi à prendre des mesures coercitives contre les organisations qui n'ont pas respecté leurs obligations.		Les États membres devraient mettre en place des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect des obligations découlant de la directive 2006/54/CE

CONTACTS PRESSE

Dimitri LUCAS

Conseiller communication et presse de Bruno Le Maire
+33 6 88 21 81 52

Chantal HUGHES

Porte-parole du ministère de l'Économie et des Finances
+33 6 26 82 61 21

Mark DEEN

Conseiller du Gouverneur de la Banque de France
+33 6 88 56 54 03

Martine MONTIN

Cheffe du service presse de Bercy
+33 6 98 72 00 64

Aurélie SOUGNAC

Cheffe du service presse de la banque de France
+33 6 13 92 12 32

ATTACHÉS DE PRESSE

Florence PIJAUDIER-CABOT +33 6 87 42 16 93

Emily TAYLOR +33 6 71 07 06 19

Colette MUTABESHA +33 6 87 43 12 56